



## **Tarifs publicitaires de l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS) 2017-2018**

L'ACTS offre diverses possibilités aux organisations et aux entreprises d'annoncer leurs produits et véhiculer leur message au milieu du service social au Canada.

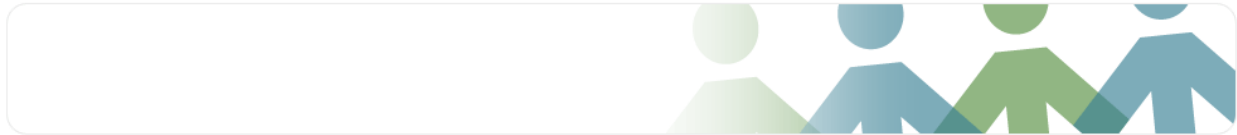
Il est possible de publier une annonce :

1. [Section des petites annonces de notre site Web](#)
2. [Service médiaposte](#)
3. [Bannière dans L'Informateur de l'ACTS \(bulletin électronique mensuel\)](#)
4. [Événements à venir](#)

Pour tout renseignement relatif aux annonces, communiquer avec nous à l'adresse [casw@casw-acts.ca](mailto:casw@casw-acts.ca) ou par téléphone, au numéro sans frais 855-729-CASW (2279).

Si vous ne payez pas avec Paypal, libeller votre chèque au nom de L'ACTS, 383, avenue Parkdale, Bureau 402, Ottawa (Ontario), K1Y 4R4 (no d'enregistrement de la TVH # 86983 3624 RT0001).

L'analytique de la publicité disponible sur demande.



# 1. Section des petites annonces de notre site Web

	Anglais seulement	Anglais et français
Un mois	400 \$ +TVH= 452,00 \$	400 \$ +TVH= 452,00 \$

Chaque nouvelle annonce affichée sur le site Web de l'ACTS sera inclu au bulletin électronique mensuel de l'ACTS, accessible à quelque 15 000 travailleurs sociaux du Canada à la fin de chaque mois.

Nos tarifs sont de 400 \$, plus taxes, pour une période initiale de 30 jours. Si vous souhaitez que votre annonce soit affichée pendant une longue période de temps, l'ACTS exige une demande écrite de cinq jours ouvrables avant la date d'expiration de votre annonce, à un coût supplémentaire de 275 \$, plus taxes, pour chaque prolongation de 30 jours, sans interruption d'une même annonce.

Les publicités doivent être acheminées en format PDF à [casw@casw-acts.ca](mailto:casw@casw-acts.ca)

# 2. Service médiaposte

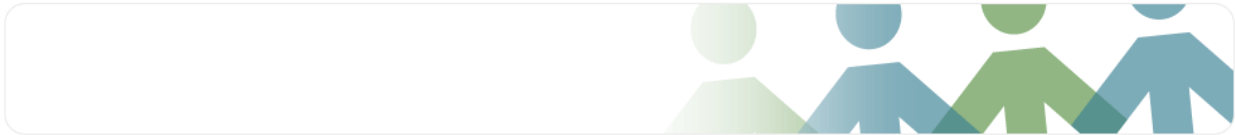
Notre service médiaposte offre aux annonceurs la possibilité de communiquer directement avec un public de quelque 18 000 travailleurs sociaux, incluant les membres des neuf [Organisations Partenaires](#) de l'ACTS et les membres affiliés à titre individuel de l'Ontario et du Québec.

Ce service n'est offert que pour des publicités à l'échelle nationale et ne peut pas être utilisé pour des envois province par province.

**Coûts du service:** 700 \$ (aucun frais administratif) + TVH (91\$) = **791 \$**

Voici les exigences relatives au service médiaposte de l'ACTS :

- Le contenu de l'annonce doit être autorisé par le directeur général.
- L'annonce doit être contenue dans un message courriel; l'ACTS n'enverra aucune pièce jointe.



- L'envoi est assuré par l'ACTS; la liste d'envoi de l'ACTS ne sera remise à aucun organisme externe.
- Chaque envoi doit être prépayé et sera effectué dans les semaines qui suivent en considération des besoins opérationnels de l'ACTS.

### 3. Bannière dans L'Informateur de l'ACTS (bulletin électronique mensuel)

	250 \$ +TVH=
<b>Tarif mensuel</b>	282,50 \$

Bannière en bas ou milieu (on ne peut pas garantir l'emplacement exact) avec votre image, hyperlien sélectionné inclus. Un sponsor par mois. Taille approximativement 500 pixels de large sur 150 de haut. Format .jpg ou .gif uniquement.

*L'Informateur de l'ACTS* est publié au début de chaque mois et est diffusé à quelque 18 000 travailleurs sociaux au Canada.

### 4. Événements à venir

L'ACTS s'efforce de diffuser l'information et d'en assurer le rayonnement. Ainsi, le fait d'afficher un événement à venir sur le site Web de l'ACTS constitue un moyen rapide et facile d'en faire la promotion. À cet égard, l'ACTS offre aux entreprises et organisations à but lucratif la possibilité d'annoncer certains événements d'intérêt pour le milieu du service social dans la section *Événements à venir* du site Web de l'ACTS, au coût modique de 35 \$ +TVH. Il doit s'agir d'événements d'envergure nationale ou internationale et la période d'affichage ne pourra excéder une année à compter de la date de réception du paiement.

Dans le cas d'organismes sans but lucratif, l'ACTS leur offre la possibilité d'annoncer sans frais leurs événements d'intérêt pour le milieu du service social dans la section *Événements à venir* de son site Web. Il doit s'agir d'événements d'envergure nationale ou internationale, présentés par un organisme sans but lucratif et le texte à afficher devra nous parvenir au moins 1½ mois avant la date de l'événement.



Toute publication d'annonce est soumise à l'approbation de l'ACTS qui se réserve en tout temps le droit de refuser une annonce pour quelque raison que ce soit. De plus, elle nie toute responsabilité quant aux prétendus dommages ou pertes causés par l'omission d'une annonce pour une raison quelconque. L'ACTS se réserve le droit d'indiquer que l'annonce s'agit d'une annonce payée.

La publication d'une annonce ne constitue pas un endossement ni une approbation, de la part de l'ACTS, du produit ou du service annoncé ou d'un point de vue, d'une norme ou d'une opinion présentée. L'ACTS n'est pas responsable des déclarations formulées dans une annonce paraissant dans ses publications ou son site Web.

Veillez noter que nous n'accordons pas de rabais et ne payons de commission aux agences de publicité.

L'ACTS se réserve le droit de décider où placer les publicités, bien que la préférence des annonceurs sera respectée, lorsque possible.

Le fait de commander une publicité implique que l'acheteur accepte tous les tarifs et conditions applicables aux annonces au moment de l'achat.